

Marjolaine Rauze

Vice-Présidente

chargée de l'éducation et des collèges

Conseillère générale de Morsang-sur-Orge
et Fleury-Mérogis

EVRY, le 20 novembre 2009

Monsieur le Conseiller général,

J'ai bien reçu votre courrier par lequel vous nous transmettez les résultats de l'étude de l'Association des Parents de Verrières-le-Buisson au collège Jean Moulin concernant le poids des cartables, et je vous en remercie.

Avant toute chose, je vous prie de m'excuser pour cette réponse tardive sur ce problème dont nous mesurons toute l'importance.

Néanmoins, je tiens à rappeler que l'ensemble des paramètres de ce dossier relève de compétences partagées entre le Conseil général et l'Education nationale.

A ce titre, notre collectivité agit déjà sur l'installation de casiers, de fontaines à eau, de tableaux numériques, d'ordinateurs mobiles mais il appartient aux établissements de mener avec le Conseil d'administration une politique interne de réduction du poids des cartables.

A ce sujet, puisque le casier ne peut résoudre le problème du trajet domicile- école, il est nécessaire de trouver d'autres solutions, comme celles suggérées par l'étude des parents telles que l'apprentissage de compétences à l'archivage à la maison, à l'utilisation de classeurs souples, à l'utilisation d'un manuel pour deux, etc...

D'autre part, concernant votre demande faite au Conseil général de contribuer à l'achat d'un double jeu de manuels scolaires pour un montant de 700 euros, je tiens à préciser que le Département de l'Essonne n'interviendra pas en lieu et place de l'Etat pour pallier le manque d'ambition du gouvernement en la matière.

Aussi, j'invite l'association des Parents des Verrières-le-Buisson à mettre en débat cette question au Conseil d'administration en vue d'adopter une politique d'acquisition sur fonds propres. Ils peuvent pour cela, s'appuyer sur la déclaration de Monsieur Xavier Darcos, précédent ministre de l'Education nationale, publiée au Bulletin officiel n°13 du 17 janvier 2008 après la grande initiative nationale de pesée des cartables menée par la FCPE pour attester de l'ampleur et de la réalité du problème.

Conseil général de l'Essonne
Boulevard de France
91012 Évry cedex

Téléphone : 01 60 91 90 06

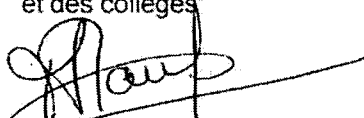
Télécopie : 01 60 91 90 79

Courriel : mrauze@cg91.fr

Pour votre information, le Fonds de réserve du collège Jean Moulin atteignait 22 579 euros au 15 novembre pour un douzième de fonctionnement de 12793 euros.

En espérant avoir répondu à vos questions, je vous prie de croire, Monsieur en l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Président et par délégation
La Vice-présidente chargée de l'éducation
et des collèges



Marjolaine RAUZE